

Éditorial

Le Mot de la Présidente



NOS PAYSAGES, UN PLACEMENT POUR DEMAIN ?



Ce début de vacances est propice à la découverte de nouveaux paysages ou au contraire, de revoir avec plaisir les paysages incontournables de nos lieux de villégiature préférés. La journée du 4 juin intitulée « Nos paysages, un placement pour demain ? » fut un réel succès tant par la qualité des orateurs, que par le public nombreux et curieux, que par l'organisation en partenariat avec la FRW, la FTLB, les Parcs naturels, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, et avec l'expertise de l'IGEAT-ULB. Nous dédions notre bulletin d'information à cet événement en vous proposant un résumé des différents exposés. Je profite de cette tribune pour remercier l'ensemble des acteurs de cette réussite.

Le 27 avril dernier, l'assemblée générale fut l'occasion d'accueillir la commune de Nassogne comme membre effectif de notre ASBL et de marquer les 10 années d'activités de la MuFA. La séance académique de présentation du rapport d'activités et des comptes de 2014 s'est prolongée par un exposé de Madame Barbara Lefort, chercheuse au CREAT (UCL), sur la densification du tissu bâti, prélude à un exercice théorique de réflexion sur la densification future de Tenneville, localité qui nous accueillait. Répartis en 5 groupes, multiples options ont été présentées faisant écho des différents points de vue sur cette question. Densification des dents creuses dans le bâti existant, nouveaux quartiers et réflexions sur la mobilité, complément indispensable, autant d'alternatives qui mettent en lumière la nécessaire vision du développement territorial à moyen-long terme.

Une nouvelle tête est venue rejoindre l'équipe à Marloie : Pauline Feron est architecte, originaire de Sohier (Wellin), elle permettra à l'équipe d'ouvrir le champ de ses compétences vers l'architecture et en particulier l'écoconstruction pour laquelle Pauline se passionne.

L'été pointe le bout de son nez, il est donc temps de vous souhaiter de belles vacances!

Laurence SCHALKWIJK, Présidente de la MUFA

Colloque

Présentation de l'atlas



L'atlas des paysages de Wallonie – tome 5 « le haut plateau de l'Ardenne centrale et de la Thiérarchie »

Thaïs Pons, chercheuse à l'IGEAT-ULB, dans son exposé de présentation de l'atlas, nous propose de nous demander ensemble à quoi ça sert d'interroger les paysages? Qu'ont-ils à nous raconter? Que voulons-nous comme paysages pour l'Ardenne centrale, parce qu'en réalité, se poser face à un paysage, c'est observer et comprendre ce qu'il nous révèle. Qu'est en réalité le paysage? Car pour beaucoup d'entre nous, cela reste une notion un peu floue qui est là autour de nous, mais sans en prendre réellement conscience. Le Paysage c'est avant tout des données physiques. On peut y découvrir le relief, la couverture végétale, les activités humaines implantées. Mais ces éléments n'existeraient pas sans le regard de l'homme avec son bagage culturel. Il filtre alors ce qu'il voit avec d'un côté une lecture dite subjective et qui considère le paysage selon les valeurs et les usages et de l'autre la lecture objective, qui analyse et interprète les paysages pour ensuite proposer dans la mesure du possible des mesures d'action.

La population voit ses paysages soumis à de fortes pressions ces dernières décennies, ce qui a poussé le législateur à prendre des mesures pour les défendre. La notion de paysage se retrouve dans différents documents d'orientation ou réglementaires, comme par



exemple la convention de Florence en 2000, ratifiée par la Wallonie en 2001.

Il est bien connu que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît, dès lors l'atlas est un outil de description, de diagnostic, de connaissance, de sensibilisation et d'aide à la décision à destination d'un public varié, allant du citoyen intéressé, aux communes, aux bureaux d'étude ou aux écoles.

L'atlas s'organise en différents chapitres, le premier, commun aux différents volumes, expose l'histoire des paysages au niveau de la région. La seconde partie concerne l'ensemble de la région visée, ici l'Ardenne centrale. Le contexte des paysages est présenté en vue d'identifier quels sont les grands types de paysages qui se dessinent en lien avec les caractéristiques physiques et humaines, dans le but de comprendre l'organisation du territoire (bâti, cultures, zones boisées, population). Pour mieux connaître les paysages ardennais, nous vous renvoyons à la consultation de l'atlas soit sur le site internet www.cpd.wallonie.be/publications soit en le consultant dans nos bureaux.

L'analyse historique est essentielle pour comprendre et analyser les paysages et les différents éléments d'occupation humaine qui le composent et se sont imbriqués au fil du temps.

Les évolutions contemporaines permettent de mieux connaître les pressions et enjeux actuels : impact de la PAC sur le paysage agricole, évolution des massifs forestiers, pression immobilière venant du Grand-Duché de Luxembourg, diversification du tourisme. Ces questions sont reprises sous forme d'une carte de synthèse, qui en un seul coup d'œil nous donne un aperçu des caractéristiques majeures au niveau paysager et l'évolution probable des paysages en fonction des différents paramètres.

Un cinquième chapitre donne la parole à la société civile pour identifier, par des enquêtes qualitatives et des visites de terrain, la conscience d'appartenance des individus à un lieu de vie particulier.

La partie suivante approfondit les aires paysagères pour une connaissance plus fine des caractéristiques locales afin de mieux définir enjeux, objectifs et pistes d'actions.

Le livre se clôture par une synthèse des enjeux globaux rencontrés au fil des pages qui influent le plus sur les paysages.

Colloque

Enjeux du bâti



C'est une évidence, impossible de parler des paysages qui nous entourent sans penser au bâti qui le compose et à son évolution. Les participants sont d'entrée de jeu invités à réfléchir sur l'évolution de nos villages.

Urbanisation dans les villages

Deux géomètres, Bernard Dellacherie et Dominique Pajot, nous présentent deux projets, à Champlon et Erezée. Le premier projet, idéalement situé entre Champlon et la N4, s'implante sur des prairies et verger existants, au cœur d'un îlot entouré de constructions existantes. Une zone sur la circonférence du site se distingue, idéalement située le long de l'axe routier, elle sera destinée aux commerces et bâtis plus denses. Les implantations des nouvelles constructions sont établies selon les vues, les intérêts paysagers et naturels ou encore leur intégration avec le bâti existant. La typologie des constructions est étudiée sur les constructions anciennes, à savoir dans ce cas-ci des espaces de cours ouvertes. L'ensemble du projet résulte d'une étude des atouts et faiblesses du site en tentant de diminuer ces dernières tout en s'intégrant au mieux sur le site. Monsieur Deckers, président de la CCATM de Tenneville propose un regard de citoyen sur le projet. Il met en évidence les impacts paysagers qu'il perçoit au travers de ces 100 nouveaux logements : les accès voiries, l'impact des emplacements de parking et le répondant du nouveau quartier par rapport au cœur ancien de Champlon en terme d'appel visuel.

Second spécialiste, second projet, mais démarche de travail similaire. Etude du site, du paysage, de la typologie du bâti ancien (densité, vues sur et depuis le site, ouvertures, matériaux, coloris), tout est analysé dans le but d'intégrer au mieux ces nouvelles constructions. Cette étude historique révèle des configurations d'espace public ouvert, des implantations des bâtiments parallèles avec annexe perpendiculaire à la rue, ou encore une moyenne de hauteur du bâti. Le projet s'articule donc autour de nouvelles voiries sinueuses (rappelant celles du village), d'une densité raisonnable où les espaces verts sont la continuité du village existant et veille à l'intégration du nouveau quartier. Ces deux démarches proposent une occupation équilibrée entre le bâti et les espaces verts, ce que défend en grande majorité le public présent ce 4 juin à Bertrix.



Les matériaux dans le paysage

Les matériaux qui composent les constructions ont une grande importance. Ils ont une teinte, une texture, un vieillissement qui leur sont propres. Florence Francard, Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier, et Annick Louis, FRW, nous présentent les outils pour guider l'habitant, l'architecte ou les autorités. Le plus connu ? Le RGBSR évidemment, mais aussi le nuancier pour les façades rurales en Lorraine belge qui reprend une palette de couleurs de crépi des façades ou encore le nuancier des façades rurales d'Ardenne centrale en cours d'élaboration ! C'est un travail de longue haleine de recensement de teintes sur le terrain et donc une mine d'or pour y trouver les couleurs et textures qui composent nos bâtis.



Concours d'architecture

Pour terminer ce large sujet que sont les enjeux du bâti, Chantal Dassonville, directrice de la cellule d'architecture, nous partage l'exemple du concours organisé lors de la construction d'un centre sportif Adeps à Neufchâteau. Le projet devait répondre au besoin d'héberger 96 stagiaires et 8 moniteurs. Comment intégrer le paysage comme valeur ajoutée d'un projet d'architecture contemporaine ? Le lieu n'est pas banal puisque le centre se trouve au bord du lac de Neufchâteau, en bordure du bois d'Ospau. Le nouveau bâtiment doit à la fois s'intégrer sur le site et permettre aux visiteurs d'en avoir toujours la même lecture. Le lauréat, le bureau Baumans-Deffet, a choisi d'implanter le bâtiment perpendiculairement aux courbes de niveau, en hauteur, offrant des espaces ouverts vers le lac.



Colloque

Enjeux agricoles

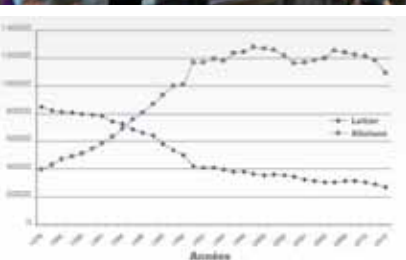


Au vue de l'importance des surfaces agricoles, on peut affirmer que les agriculteurs sont les architectes de nos paysages. L'enjeu est de veiller au maintien de la qualité paysagère de ces étendues en tenant compte des nouvelles tendances. En effet, le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer mais la taille des exploitations augmentant, celles-ci s'installent en dehors des villages, dispersant les étables préfabriquées et les silos tours dans le paysage. Il y a lieu d'encadrer leur implantation afin de valoriser leur intégration en s'inspirant de l'architecture ardennaise. Ce remembrement a eu des conséquences sur le maillage écologique (haies, arbres, etc.). Les Mesures Agri-Environnementales (MAE) incitent les agriculteurs à agir au maintien, à l'entretien, à la restauration et à l'extension de ce réseau écologique qui fait partie du patrimoine paysager. Plusieurs exemples de leurs applications ont été présentés par M. Lambert ci-dessous.



Impact de la PAC par M. Lambert (Centre de Michamps)

L'historique des paysages reprend notamment des cartes Ferraris (1777) et insiste sur la loi du 25 mars 1847 instaurant la valorisation des terres communales incultes. Ceci ayant stimulé l'assèchement de zones humides et l'augmentation des plantations d'épicéas. Pour finalement arriver au XXIème siècle et au constat de la diminution du nombre d'exploitations (dont beaucoup n'ont pas de successeur) ainsi que l'impact des réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) sur le cheptel bovin. Le nombre de vaches laitières est en diminution depuis 1978 mais était jusqu'en 2000 compensé par l'augmentation des vaches allaitantes. Depuis 2001, on constate également une diminution de ces dernières.



La culture des sapins de Noël par M. Knaepen (FTLB et auteur indépendant)

Ces monocultures posent problème par le fait qu'elles se pratiquent en zone agricole. En effet, on ne peut pas utiliser de pesticides en zone forestière or ce type de culture nécessite des quantités importantes surtout au stade précoce de croissance des sapins. Autre impact, cela contribue à uniformiser les paysages et à acidifier des terres agricoles. Le haut rendement financier fait craindre que certains exploitants en fin de carrière soient tentés de sacrifier des terres agricoles pour ce type de culture.



Gestion des fonds de vallée par C. Pironet (CRO)

Le Contrat de Rivière Ourthe a couplé les programmes RIPARIA Leader et Interreg IVA afin d'agir sur les fonds de vallée et les paysages. Concrètement, cela a permis de protéger des





berges contre le piétinement du bétail par la pose de clôtures et l'installation d'abreuvoirs équipés de pompe, de désenrésiner des fonds de vallée par l'abatage d'épicéas (voir photo ci-contre avant et après l'intervention), de lutter contre les plantes invasives (berce du Caucase et balsamine de l'Himalaya) par arrachage. Ce sont des écosystèmes typiques de ces zones humides qui ont ainsi été restaurés en intégrant tous les acteurs.

Colloque

Enjeux forestiers



Les enjeux forestiers sont l'occasion de se mettre autour d'une table, d'y rassembler différents acteurs et de discuter de leurs implications mutuelles. La forêt est un milieu central de notre province ! Economiques, environnementaux, sociaux, les enjeux sont multiples. Comment sa gestion est-elle assurée ? Comment le paysage qu'elle crée évolue-t-il ? Nicolas Lecuivre, FRW, nous présente deux constats identifiés par la CPDT (Conférence Permanente de Développement Territorial): le premier, l'expansion de la forêt multifonctionnelle et le second, la surpopulation de la grande faune. Pour y répondre, diverses pistes d'actions sont possibles : la sensibilisation et le dialogue de et entre tous les acteurs en faveur d'une bonne gestion, la bonne pratique du code forestier, une aide technique et/ou financière dans les zones très visibles, mais aussi les actions diverses présentées ci-dessous.

Sensibilisation en forêt

Marie-Caroline Detroz, du RND (Ressources Naturelles Développement) présente le travail réalisé par le GAL Racines et Ressources, qui porte sur la sensibilisation auprès de tous les acteurs gestionnaires, propriétaires publics et privés et usagers de l'espace forestier et des enjeux de la gestion forestière. L'objectif est par une analyse du paysage, de démontrer aux usagers les conséquences possibles (lignes de plantations non maîtrisées, dégâts dans les exploitations, etc.). Outre l'acte, des lieux sont également plus sensibles que d'autres, pouvant provoquer un impact paysager fort : les lisières, les versants et les crêtes visibles depuis les routes et les villages, les bordures de routes traversant les massifs ou encore les bordures de rivières.



Code forestier

Le paysage n'est pas un sujet subjectif, il est au contraire pris en compte dans le code forestier. Didier Marchal, du DNF, nous en fait la rapide présentation. Concrètement cela se traduit par la limitation des tailles de coupe à blanc, l'adaptation des essences aux conditions du milieu, le maintien sur place d'arbres morts ou encore l'interdiction de planter des résineux sur une largeur de 12m de part et d'autre des cours d'eau. Parallèlement à ces actions, la forêt vit, des activités (abattage d'arbres, réalisation du bois de chauffage, etc.) s'y développent depuis des générations et probablement pour les suivantes. « Les plans d'aménagement forestiers ne deviendront pas des aménagements paysagers » conclut Monsieur Marchal.



La petite propriété privée

La part de la forêt privée est importante en Région wallonne (53%) selon Vincent Colson, Responsable Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée. Celle-ci est composée de multiples parcelles, appartenant à un seul ou plusieurs propriétaires. La gestion de ce territoire morcelé dans les actes ou dans le paysage est donc complexe. Chaque propriétaire fait des choix sur sa ou ses parcelles, ces choix évoluant entre les générations (les taillis dans les versants, l'enrésinement des terres agricoles, etc.). La diversité de la forêt est donc souvent à l'image de la diversité de la population. « Forestry is not about trees, it is about people » (Brett Butler – USDA forest service). « La foresterie n'est pas une affaire d'arbres, mais de gens », conclut Monsieur Colson.



La montagne Deister

Les pratiques d'autrefois ne sont pas les mêmes que celles d'aujourd'hui. L'exemple de la montagne du Deister de La Roche donné par Madame Claux, du Parc naturel des Deux Ourthes, en est la preuve. Cette montagne est un site remarquable entre autres





par sa biodiversité et sa grande particularité de culture en terrasse de pierres sèches. Territoire partagé entre des propriétaires privés et public, la coupe des résineux permet aujourd'hui de nous dévoiler davantage ces constructions particulières. Cette année 2015 sera l'occasion de restaurer les parcelles communales, pourquoi pas en 2016 accueillir des pâturages, des sentiers didactiques ou d'autres activités propices à ce lieu. C'est un exemple de projet mené conjointement par différents partenaires qui vise à restaurer une biodiversité et un contexte spécifique.

Roches et rochers

Si les terrasses en pierres sèches sont le résultat de l'homme, d'autres roches se cachent dans le paysage forestier. Le contrat rivière Semois-Chiers, représenté par Sylvie Cugnon, a parcouru la Semois pour y dénicher des rochers particuliers, marquant le paysage ou dévoilant des points-de-vue à ne pas manquer. 63 rochers ont donc fait l'objet de dégagement (réfléchi et non abusif), de balisage, de mise en évidence (vous les retrouvez dans l'ouvrage Roches et Rochers de Semois). Un livre sur les rochers mettant en lumière leurs multiples atouts : porteur d'histoire, point de vue particulier sur le paysage, composant majeur de la région.

Colloque

Conclusion par Marie-Françoise Godart



Exercice difficile de conclure une telle journée, que madame Marie-Françoise Godart, professeur à l'ULB, a relevé avec brio.

Tout en rappelant la définition des paysages de la convention de Florence, elle précise également qu'ils se perçoivent aussi par les cinq sens.

En Ardenne, deux grands secteurs dominent : l'agriculture et les forêts. Les paysages suscitent l'intérêt et ouvrent des perspectives intéressantes sur l'avenir.

Quelques constats relevés au long des exposés de la journée :

La confusion, le mélange entre écologie et paysage. Si l'écologie est souvent positive pour les paysages, ce n'est pas toujours le cas. Il faut également faire attention aux différentes échelles (prise en considération d'un petit territoire ou d'un plus grand espace). Une photo aérienne n'est pas un paysage, celui-ci se définit par une photo prise du sol, qui permet d'identifier les obstacles.

La prise de conscience résulte des différents acteurs qui interviennent au départ inconsciemment mais qui s'y investissent de plus en plus. Si à l'origine, l'acteur est isolé, les synergies sont importantes car elles démultiplient les effets et les gains.

Agir c'est bien, mais comment maintenir cette qualité de paysage ? La question de l'entretien dépend de deux aspects : la culture et le patrimoine et de deux options : Entretien nous pour garder la même chose ou savons-nous que le paysage va continuer à évoluer ? Il y a un besoin de cohérence dans les actions, et d'actualiser des outils qui conditionnent les paysages (ex : waterings).

Il convient de garder à l'esprit le lien fort entre biodiversité-paysage et le contexte historique et patrimonial afin de s'en inspirer pour les choix à faire.

L'évolution dépend de nous mais aussi d'éléments extérieurs tels que la PAC, les changements climatiques et l'économie. Il s'agit donc d'articuler ces différentes données. On peut citer l'exemple des agriculteurs vieillissants, sans repreneurs qui vendent leurs terres au plus offrant, qui sont alors souvent reconverties en culture de sapins de Noël est illustratif de cette interdépendance.

En ce qui concerne la gestion forestière, le futur ne pourra être envisagé qu'en rassemblant la diversité d'acteurs (DNF, communes, et les nombreux petits propriétaires) et en leur donnant les clés de lecture nécessaire à la compréhension des paysages et des enjeux à moyen et long termes. Contrairement à l'agriculture qui évolue à court terme, avec des ajustements assez rapides, la forêt évolue sur du long terme.

Quant au bâti, qui est une part modeste du paysage ardennais, que voulons-nous conserver, mettre en avant ? Le nouveau bâti, faut-il le laisser pousser sans lignes directrices, ou encore l'intégrer en réalisant du faux vieux ou encore mettre en place de nouvelles lignes créatrices ?

Il y a la nécessité d'agir, de transmettre dans la continuité des actions entreprises par les anciens. Mais à quelle période se référer si nous restaurons un lieu ? L'objectif varie en fonction de l'environnement et du patrimoine ciblé. Le choix est une concertation entre acteurs. Le dialogue ou plutôt le « multilogue » doit ouvrir à un grand plan d'actions, à une mise en cohérence de différentes matières éclatées. Des plateformes d'échange des



différents acteurs, des différentes matières (directions de l'environnement, de l'aménagement du territoire, parcs naturels, GAL, CPDT,...) doivent se mettre en place pour créer plus de coordination, donc davantage d'échange d'information et un gain de temps en reprenant les bonnes idées des uns et des autres pour faire avancer la prise de conscience d'une meilleure gestion des paysages.

Bibliothèque

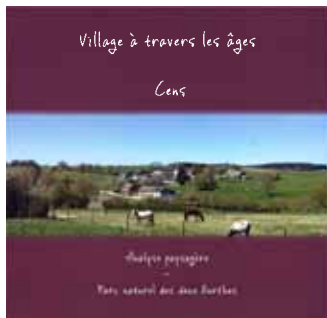
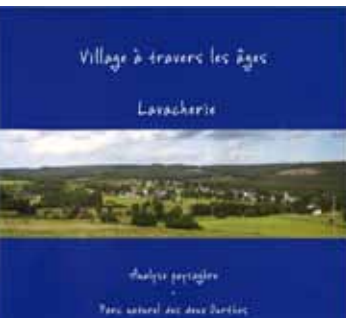
Roches et rochers de Semois



Ce travail reprend 63 roches et rochers de la Semois, de Chiny à Vresse-sur-Semois, témoins de notre patrimoine culturel, historique et paysager. Ces particularités géologiques ont été mises en évidence grâce à un travail sur place par un dégagement, si nécessaire, des vues depuis et vers les rochers. Le Contrat Rivière Semois-Chiers, l'ASBL Défense de la Semois et du Parc des Paysages, les trois Maisons du Tourisme, Sites Archéologiques de Semois et le Centre d'Interprétation du Paysage sont à l'origine de ce document, petit guide pratique pour inspirer vos ballades de cet été. La farde comporte une fiche historique de la géologie de la Semois, une carte reprenant les roches et rochers retenus ainsi que les cartes d'identité de 20 d'entre eux.

Le Parc naturel des Deux Ourthes est à l'initiative de deux ouvrages, Villages à travers les âges de Lavacherie et de Cens. Ces livrets reprennent pour chaque village leur localisation sur le territoire du Parc naturel, une analyse paysagère comprenant l'espace bâti, l'espace non-bâti, les caractéristiques géologiques du lieu, l'étude historique et l'évolution du village. Un condensé d'informations dans ces documents.

Ces ouvrages, ainsi que de nombreux autres sur l'aménagement du territoire, le logement, l'architecture, le patrimoine... peuvent être consultés ou empruntés à la MUFA.



Agenda

Activités à venir

Du 3 au 7 août

A la MUFA

Stage d'été «Les Explorateurs du territoire»

Stage d'été pour enfants de 9 à 12 ans: «Les Explorateurs du territoire»

Du 3 au 7 août à Marloie. Réaliser une maquette de village ou d'une habitation, partir en promenade découverte, visiter une scierie, les villes d'Arlon et de Marche sont au programme de cette semaine dédiée à l'aménagement du territoire, à l'architecture, aux matériaux et ...aux paysages! -Complet-

11 septembre

A préciser

**sur www.mufo.be
Remise du PAD**

Prix d'Architecture Durable de la province de Luxembourg

Le 11 septembre prochain aura lieu la proclamation des résultats et la remise des prix pour le concours du Prix d'Architecture Durable organisé dans la province. Ce même weekend auront également lieu les journées du Patrimoine. L'occasion, pour quoi pas, de souligner les deux événements dans vos agendas.

DU 1 janvier

au 31 décembre

**au CJVA à Bruxelles
Exposition
La Cité des enfants**

Exposition «La Cité des enfants»

Cet été, voici une belle sortie à faire avec vos enfants. L'exposition créée pour un public familial a pour but de sensibiliser tous les âges à l'urbanisme et à l'architecture de la capitale. A travers 4 thématiques du quotidien, se loger, travailler, s'amuser, et apprendre, les enfants sont emmenés sur un parcours didactique pour y découvrir les différentes constructions qui composent la ville.



Wallonie

Le périodique de la MUFA est édité avec le soutien de la Wallonie et des communes partenaires.

Il peut être obtenu sur simple demande ou téléchargé sur le site internet.

Editeur responsable : Laurence SCHALKWIJK (Présidente)

Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne asbl

Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 MARLOIE

Tél : 084/45.68.60 - Fax : 084/45.68.61 - Mail : info@mufo.be - www.mufo.be
n° 28 (2015) - trimestriel (juillet-août-septembre 2015) - n° agrément : P911469